



Réponse de la Municipalité à une interpellation

« Pour une démocratie vivante, favorisons le taux de participation des électrices et électeurs étrangers aux prochaines élections communales » déposé par M. le Conseiller communal Erich Dürst

Secrétariat municipal

M. le Syndic Alain Monod

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 27.10.2025

Table des matières

Objet de l'interpellation	2
Réponse de la Municipalité.....	3

Objet de l'interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du 16 septembre 2025, M. le Conseiller communal Erich Dürst a déposé l'interpellation suivante :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Monsieur le Conseiller municipal, chères et chers collègues,

Depuis 2003, les étrangers qui vivent en Suisse depuis 10 ans et dans le canton de Vaud depuis 3 ans ont le droit de vote au niveau communal.

En 2021, dans sa réponse à une interpellation (<https://www.vd.ch/gc/seances-du-grand-conseil/point-seance/point/716a03ae-a9e3-4ce5-ba17-518f1c4a7f69/meeting/1004423>), le Conseil d'Etat a mis en évidence le fait que le taux de participation de ce groupe de population représente à peu près la moitié du taux de participation des électeurs et électrices suisses.

Lors des dernières élections partielles à la Municipalité, en 2023 et 2024, lorsque nous sommes allés à la rencontre de la population, nous avons constaté que de nombreuses personnes de nationalité étrangère n'étaient pas au clair sur le fait qu'elles pouvaient voter. Il faut dire qu'elles n'en ont pas souvent l'occasion : environ deux fois tous les cinq ans.

La participation aux votations et aux élections est un élément clé de notre démocratie. Si nous voulons entretenir une démocratie vivante, nous devons œuvrer pour favoriser et stimuler cet acte citoyen. Je pense qu'il s'agit là d'une mission noble de notre communauté, porteuse d'avenir.

Cet enjeu deviendra d'autant plus important si la modification de l'art. 142 de la Constitution vaudoise est accepté en votation populaire, le 28.09.2025.

Hier, la Municipalité a mis en lien sur l'application communeApp la campagne « je m'engage pour ma commune ». Je l'en remercie. Il s'agit d'informations qui s'adressent à toute citoyenne et tout citoyen pour les inciter à s'engager dans la vie politique au niveau communal.

Comme nous l'avons vu, l'enjeu est particulier en ce qui concerne les électrices et électeurs étrangers. Compte tenu de ces éléments, je souhaite adresser les questions suivantes à la Municipalité :



1. *La Municipalité estime-t-elle qu'il soit souhaitable de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation spécifiques à l'attention des électrices et électeurs étrangers concernant le droit de vote et les élections communales à venir ?*

2. *Quelles actions (telles que des articles dans le Palinzard, un courrier explicatif adressé aux intéressé.e.s, des soirées d'information, des publications sur internet et les réseaux sociaux) la Municipalité compte-t-elle mettre en œuvre dans ce but ?*

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité remercie M. le Conseiller communal Erich Dürst pour son interpellation. Celle-ci traite d'un sujet auquel la Municipalité est particulièrement sensible, les droits des citoyens palinzards.

Le Canton de Vaud a, dans un communiqué de presse paru le 15 septembre 2025, informé la population du lancement de sa campagne « Pour ma commune ». Cette campagne se compose de trois actes, soit :

- Acte I : encourager à se porter candidat ou candidate (novembre à décembre 2025) ;
- Acte II : promouvoir le vote en vue des élections générales (janvier à avril 2026) ;
- Acte III : accompagner les personnes nouvellement élues avec des journées d'accueil et des soirées d'information dans les districts (septembre 2026 à mars 2027).

La Municipalité va se coordonner avec ces différents actes pour mettre en place ses propres actions en fonction des ressources limitées à sa disposition, soit :

Acte I

- Relayer sur nos différents canaux de communication (application, site internet et réseaux sociaux) la campagne « Je m'engage pour ma commune ».

Acte II

- Relayer les informations communiquées par le canton sur nos différents canaux de communication, notamment des animations spécifiquement créées pour l'occasion et toute une série de punchline sous forme de carrousels pour les réseaux sociaux ;
- Publication d'un article dans le journal communal « Le Palinzard » ;
- Afficher le flyer du canton relatif au droit de vote sur les différents présentoirs de l'administration communale.

Acte III

- En complément des mesures d'accompagnement des nouvelles personnes élues mises en place par le Canton, des démarches seront menées à l'interne pour accompagner les nouveaux élus.

Concernant l'organisation de séances d'informations à destination de la population, celles-ci nécessiteraient l'utilisation de ressources supplémentaires actuellement non disponibles au sein de l'administration communale.

La Municipalité estime que les nombreuses actions et informations du Canton de Vaud ainsi que les différentes démarches qui seront entreprises durant la campagne électorale sont suffisantes pour pleinement renseigner la population palinzarde, qu'elle soit d'origine étrangère ou non.

La Municipalité considère également qu'il appartient aux formations politiques palinzardes de sensibiliser la population étrangère aux spécificités des votations suisses.

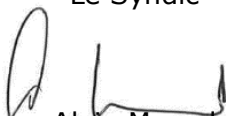
Enfin, la Municipalité estime qu'un courrier à la population ne serait qu'un doublon de la brochure explicative transmise directement avec le bulletin de vote. Ce type de courrier aurait également un coût non négligeable alors que la période est à l'économie.

La Municipalité est sensible au fait que, pour assurer le fonctionnement de notre démocratie, il est impératif que nos citoyens soient pleinement informés de leur droit. Les différentes actions mises en place par le Canton de Vaud et relayées par notre Commune vont dans ce sens.

Épalinges, le 27.10.2025

Au nom de la Municipalité

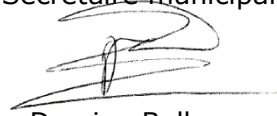
Le Syndic



Alain Monod



Le Secrétaire municipal



Damien Bally